

**SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE COHERENCE  
TERRITORIALE DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE**

**COMITE SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2002**

***Etaient présents :***

Michel DELEBARRE, Claude MARTEEL, Roland FOURMENTEL, Daniel VANHOVE, Yves LEPRETRE, Bertrand RINGOT, Daniel HALLOO, Marcel LEFEVRE, Alain VANWAEFELGHEM, Francis BASSEMON, Jean-Luc DARCOURT, Claude NICOLET – Communauté Urbaine de Dunkerque  
Jean-Pierre CATRY, Michel FIGOUREUX, Bruno BRONGNIART – Communauté de Communes de Flandre  
André FIGOUREUX, Jean-Pierre VERCRUYSSSE – Communauté de Communes de Bergues  
René KERCKHOVE, Marie-Joseph DUBREUCQ – Communauté de Communes de l'Yser  
Jean-Pierre BAUDENS – Communauté de Communes de la Colme  
Jean-Marie HARLAY – Commune de Watten

***Etaient absents et excusés :***

Annick JANSSENS, André DELATTRE, Christian HUTIN, Henri LOORIUS, Roger GOUVART, Vincent LEIGNEL, Damien CAREME, Roméo RAGAZZO, Bertrand MELLIN, Alexandre DISTANTI – Communauté Urbaine de Dunkerque  
René PATOOR – Communauté de Communes de Bergues  
Régis LAPORTE – Communauté de Communes de l'Yser  
Jean-Pierre DECOOL – Communauté de Communes de la Colme  
Jean-Luc GOETBLOET – Commune de Spycker



Monsieur DELEBARRE ouvre la séance en souhaitant la bienvenue au Président VARLET. Il rappelle que par arrêté en date du 17 octobre 2002, Monsieur le Préfet a autorisé l'intégration de la Communauté de Communes du Pays de Cassel et a décidé la modification concomitante du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Flandre Dunkerque.

La Communauté de Communes n'a pas encore désigné ses 3 délégués au Comité mais il a semblé utile d'associer dès cette séance le Président Varlet qui pourra ainsi assister aux débats.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

### **1/ Débat d'Orientation Budgétaire**

Monsieur CHEVRE indique que le budget 2003 ne verra pas d'évolution sensible par rapport au budget 2002 en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement courantes.

Deux éléments, en revanche, méritent d'être soulignés :

- l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Cassel qui apportera au Syndicat une contribution d'environ 4000 €
- la prise en compte des premières phases de concertation prévues par la loi. Cette année, la concertation portera en premier lieu sur le diagnostic. Elle se poursuivra au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Ces dépenses d'insertion, d'affiches, de panneaux seront financées sur les réserves qui ont été constituées à cette fin par le Syndicat (129 000 € environ).

A ce sujet, il convient de procéder à l'affectation de l'excédent budgétaire enregistré au compte administratif 2001 (délibération jointe au présent compte rendu).

Aucune objection n'est émise.

Monsieur DELEBARRE précise que le projet du Budget Primitif 2003 sera présenté lors de la prochaine séance.

### **2/ Délibération sur le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Dunkerquoise**

Présentation par Monsieur PLOUVIN

Monsieur PLOUVIN indique que le Syndicat Mixte est consulté sur le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Dunkerquoise qui a été réalisé par les services de l'Etat.

Ce document concernant le territoire de la CUD, il est proposé de s'appuyer sur les conclusions de la commission communautaire qui s'est penchée sur cette question. Cette commission a émis un avis favorable assorti de réserves portant notamment sur la nécessité d'intégrer des objectifs quantitatifs de réduction des nuisances dans le Plan de Protection de l'Atmosphère. Il est proposé que le Syndicat Mixte adopte un avis identique.

Monsieur DELEBARRE ouvre le débat.

Monsieur HALLOO indique que la commission n'a pas conclu sur un avis favorable, et a, en revanche, mis en évidence de nombreuses réserves.

Il argumente sur les différents domaines pour lesquels il estime que des objectifs quantitatifs devraient être élaborés pour que ce P.P.A. soit satisfaisant. Il ne souhaite donc pas que le Syndicat Mixte pour le SCOT émette un avis favorable.

Compte tenu des observations formulées par Monsieur HALLOO, Monsieur DELEBARRE propose de modifier le texte de la délibération de la manière suivante :

« Le Comité Syndical décide de donner acte des propositions développées dans le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Dunkerquoise sous réserve que soient intégrées les remarques et actions énumérées ci-dessus et demande que le P.P.A. soit complété pour corriger les insuffisances relevées, notamment en ce qui concerne la fixation d'objectifs de réduction des émissions de polluants pour les années à venir, et que soit mis en place un comité de suivi auquel il souhaite participer. »

Approbation à l'unanimité.

### **3/ Compte rendu des décisions prises par le Président en application de la délégation qui lui a été consentie par le Comité Syndical**

- maintenance informatique et assistance au logiciel de comptabilité pour 2002 du Syndicat
- contrat d'assurances pour l'année 2002.

Monsieur CHEVRE souligne qu'il s'agit de la reconduction des dispositifs adoptés les années précédentes pour garantir l'évolution du logiciel de comptabilité du Syndicat Mixte ainsi que pour couvrir les frais d'assurance.

### **4/ Eléments du diagnostic et état initial de l'environnement**

Monsieur DELEBARRE rappelle qu'il s'agit là de la première phase d'élaboration du SCOT. Lors de la séance du 28 octobre, a été présenté le diagnostic sur le Transport de Marchandises. Après cette présentation, il est apparu qu'il convenait de présenter différemment les thèmes à venir en s'appuyant sur une présentation rapide des documents transmis préalablement aux membres du Comité de manière à consacrer l'essentiel du temps au débat.

Monsieur BASSEMON, délégué suppléant, indique qu'il a reçu les documents l'avant-veille de la présente réunion.

Monsieur PLOUVIN précise que les documents sont adressés aux suppléants au fur et à mesure des désistements des titulaires.

Monsieur DELEBARRE demande, qu'à l'avenir, l'ensemble des documents soient adressés à l'ensemble des suppléants en même temps qu'aux titulaires.

#### *A) Le diagnostic socio-économique – Présentation par Madame FLORENT*

(cf. document envoyé aux membres pour cette séance de travail)

Monsieur DELEBARRE ouvre le débat.

Monsieur VANWAEFELGHEM souligne l'intérêt qu'il y aurait à procéder à une étude du coût de l'énergie facturé aux horticulteurs. Il s'avère en effet que ceux-

ci réalisent une activité saisonnière et qu'ils doivent compter sur un coût d'énergie nettement supérieur à celui de leurs concurrents. L'attribution de coût d'énergie plus favorable permettrait d'étaler l'activité au cours de l'année.

Monsieur BASSEMON développe l'ensemble des atouts dont dispose le secteur légèrement en retrait du littoral pour accueillir des entreprises agroalimentaires qui bénéficieront à la fois de la proximité d'une agriculture performante et d'axes de transport dans les domaines de la route, du fer et des canaux. Il fonde beaucoup d'espoir sur le rôle central que doit jouer l'Aa qui peut s'affirmer comme un trait d'union entre le Dunkerquois, l'Audomarois et le Calaisis.

Monsieur LEFEVRE relève que dans la partie du diagnostic concernant la solidarité, il n'est pas évoqué la question de la solidarité envers les handicapés.

Madame FLORENT rappelle qu'il s'agit ici d'une synthèse des diagnostics et que les diagnostics spécialisés seront envoyés au fur et à mesure de leur production aux membres du Comité Syndical. Il s'agit par exemple du diagnostic sur la mobilité ou sur la santé.

Monsieur FOURMENTEL est soucieux de l'évolution intrinsèque de certaines activités présentes sur le dunkerquois. Que vont-elles devenir dans les 5 à 10 ans ? Certes, la question de la sidérurgie est nécessairement posée dans ce contexte, mais la question porte également sur les autres secteurs d'activité. Par ailleurs, il relève que le nombre des retraités et pré-retraités va s'accroître dans les années à venir compte tenu du vieillissement attendu de la population. Quels seront les besoins de cette population ? Comment faire en sorte de capter ce potentiel de revenus des retraités afin qu'ils en dépensent une part non négligeable sur l'agglomération plutôt que dans les lieux de villégiature ? Enfin, il espère qu'il y aura peut-être un jour adéquation entre les potentiels des demandeurs d'emplois et les offres d'emplois sur le territoire. Cependant, si cela n'était pas durablement le cas, il souhaite que l'on puisse réfléchir à ce que les personnes privées momentanément d'emploi puissent disposer d'un vrai statut pendant la période où elles recherchent celui-ci, notamment en suivant de nouvelles formations, et que ce temps soit reconnu comme étant un autre temps normal de la vie par rapport à celui où la personne est au travail.

Monsieur CATRY se pose la question des évolutions à venir en matière d'artisanat. De nombreuses cessions d'activités vont intervenir. Seront-elles reprises permettant ainsi de sauvegarder les emplois ? C'est une question qui mérite selon lui un examen.

Monsieur VANHOVE s'interroge sur la notion de « dépenses commercialisables ». Il souhaite également qu'un travail plus approfondi soit réalisé sur l'agriculture et les industries agroalimentaires ainsi que sur le problème des transmissions d'entreprises dans le domaine de l'agriculture.

Monsieur DELEBARRE rappelle à cet égard que ce qui est présenté est une synthèse des diagnostics et que des développements plus conséquents seront fournis dans le cadre des synthèses spécialisées.

Il émet pour sa part trois remarques :

- il souhaiterait que puissent être interrogés, via la Chambre de Commerce et d'Industrie, les chefs d'entreprises sur la façon dont ils voient l'avenir de leur activité dans 5 à 10 ans. Cette enquête devrait aller bien au delà des entreprises majeures de l'agglomération mais porter sur l'ensemble des entreprises employant par exemple plus de 100 personnes ;
- Il s'interroge également sur le niveau de l'évasion du territoire des jeunes formés sur ce territoire. Qu'en est-il ?
- Enfin, il revient sur l'élément du diagnostic concernant la précarité où il est indiqué que les services publics oeuvrant dans ce domaine pouvaient améliorer leur efficacité. Pour sa part, il est plutôt satisfait des services publics rendus en la matière.

Monsieur VERGRIETE souligne qu'un travail réalisé par l'INSEE montre que l'agglomération dunkerquoise recèle un haut potentiel d'entreprises délocalisables car la plus value locale n'est pas, pour elles, une contrainte. Ceci incite évidemment à travailler sur les atouts que peut mettre en valeur le dunkerquois notamment sur la qualité de sa main d'œuvre, donc sur la nécessité de renforcer la formation.

Sur la question du potentiel des retraités ainsi que de l'évasion des jeunes, Monsieur VERGRIETE souligne que si le Syndicat Mixte souhaite qu'une attention particulière soit accordée au titre de l'observatoire de l'AGUR sur la question des flux entrant et sortant, il est prêt à mettre au point une observation de ce phénomène.

Sur l'efficacité du service public en matière de précarité, il indique que c'est davantage en termes de coordination des différents services intervenant dans ce domaine qu'une efficacité meilleure pourrait être recherchée.

Madame FLORENT complète la réponse de Monsieur VERGRIETE notamment sur les points suivants :

elle rappelle que sur le dunkerquois, 50 % des salariés dépendent d'un groupe industriel et sur ces 50 %, la moitié d'un groupe étranger. Ceci explique le haut potentiel d'entreprises délocalisables. Sur la notion de dépenses commercialisables, il s'agit d'un indicateur suivi par l'INSEE qui traduit le potentiel des dunkerquois à pouvoir consommer.

Le diagnostic socio-économique ne fait pas l'objet d'autres commentaires.

Monsieur DELEBARRE propose de passer au diagnostic sur le Port.

B) *Diagnostic sur le Port Autonome de Dunkerque - Présentation par Madame FLORENT*

(cf. document adressé aux membres pour la séance de travail)

En fin d'exposé, Madame FLORENT souligne que ce diagnostic a été validé par le Port Autonome de Dunkerque et présenté à la « Commission Portuaire Communautaire » présidée par Monsieur DEWEERDT.

Monsieur DELEBARRE ouvre le débat.

Monsieur FOURMENTEL souhaite ajouter deux enjeux qui lui semblent majeurs : il convient de s'assurer que le Port de Dunkerque demeure un port d'intérêt national, cela est important notamment du point de vue des financements susceptibles de lui être accordés. Il pose également la question des rapports entre le Port et l'Agglomération. Le Port doit s'intégrer à l'agglomération ; son développement doit se faire en harmonie avec l'agglomération en portant intérêt aux populations et à l'environnement. Cela n'est pas, selon lui, encore suffisamment le cas, et il ne faudrait pas que ce manque de communication produise une incompréhension des dunkerquois qui se traduirait par des réticences quant au développement du Port.

Monsieur DELEBARRE estime que le port crée des emplois directs ; certains autres emplois sont directement induits par son activité et d'autres encore de manière plus indirecte. Il souhaite que l'ensemble de ces trois types d'emplois puissent être suivis dans le temps. Il estime que si le port parvient à être au rendez-vous de l'enjeu logistique, il y aura un développement appréciable de l'emploi. Il souligne encore que, de moins en moins, un port doit s'analyser en termes de tonnage mais de plus en plus en type de trafics et en valeur ajoutée.

Monsieur CATRY craint que ce type d'indicateurs soit plutôt défavorable au port de Dunkerque.

Monsieur DELEBARRE tient néanmoins à ce qu'un suivi de ces indicateurs soit réalisé et il mentionne qu'une banque belge travaille à partir de ces données. Enfin, l'on s'aperçoit de plus en plus que l'enjeu du développement du Port de Dunkerque est complètement lié aux capacités de transport en amont et en aval de celui-ci. Cela implique un certain nombre de questions : faut-il doubler l'A 16 ? Faut-il créer des lignes fret ferroviaire dédiées, par exemple une ligne qui effectuerait le parcours Dourges-Tunnel-Dunkerque ?

Madame FLORENT indique que des classements basés sur différents indicateurs existent à l'heure actuelle d'où il ressort que le Port de Dunkerque, dans sa rangée maritime du Havre à Rotterdam, est en 11<sup>ème</sup> place en termes de tonnage et en 18<sup>ème</sup> place en termes de valeur ajoutée. Cependant, les critères d'évaluation de la valeur ajoutée paraissent sujet à caution.

Monsieur DELEBARRE suggère ensuite d'aborder la question de la gestion de la qualité de l'eau qui est intégrée dans la partie état initial de l'environnement du futur SCOT.

B) Etat initial de l'environnement : Gestion de la qualité de l'eau -  
Présentation assurée par Monsieur NAVE

(cf. document remis sur table par Francis NAVE)

Monsieur DELEBARRE ouvre le débat. Il souhaiterait connaître les communes non encore adhérentes d'un syndicat d'assainissement. Trois communes de la Communauté de Communes de l'Yser et 3 du Pays de Cassel sont dans ce cas.

Monsieur VARLET indique cependant que les trois communes de la Communauté de Communes du Pays de Cassel viennent d'adhérer à un Syndicat d'assainissement.

Monsieur André FIGOUREUX souhaite ne pas laisser dire que la pollution des nappes serait causée essentiellement par l'agriculture dans la mesure où il constate, pour sa part, dans sa communauté de communes que la pollution des nappes provient également des communes dans lesquelles de nombreux foyers demeurent non raccordés à l'assainissement. Par ailleurs, en période d'étiage, le seul flux de l'Yser est généré par les écoulements naturels de la station d'épuration de Wormhout.

Monsieur KERCKHOVE répond que la station d'épuration de Wormhout doit être prochainement restructurée de manière à éviter ces dysfonctionnements.

Monsieur Michel FIGOUREUX souligne qu'une partie des nuisances est également causée par les importations de lisier d'origine belge.

Monsieur BAUDENS abonde en ce sens et souligne que dans quelques années un plan d'épandage va être rendu obligatoire sur l'ensemble des terres.

Monsieur DELEBARRE confirme cette information qui concernera l'ensemble du Nord – Pas de Calais.

Monsieur BAUDENS poursuit en mettant en évidence le fait que la mise en œuvre généralisée de ces plans d'épandages va affecter l'équilibre économique de nombreuses exploitations agricoles qui risquent d'être vouées à la disparition, ce qui aura inévitablement des conséquences sur l'emploi.

Monsieur DELEBARRE reconnaît qu'il existe des raisons diverses à la pollution de l'eau mais qu'il faut néanmoins admettre qu'une partie de cette pollution est bien provoquée par l'agriculture.

Monsieur HALLOO indique que le diagnostic lui semble assez bien fait. Il aurait souhaité néanmoins qu'il soit fait mention du SAGE (Schéma d'Aménagement des Eaux) qui devra être en adéquation avec le SCOT et qui devrait être prêt d'ici 5 ans.

Il évoque ensuite la question de la maison d'arrêt pour laquelle les services de l'Etat ont proposé une implantation qui est contraire aux documents d'urbanisme et qui devra donc être discutée dans le cadre du SCOT.

Monsieur CATRY souhaite insister sur le fait qu'en matière de pollution d'eau, beaucoup d'investissements ont été réalisés par les collectivités publiques et les entreprises et que même s'il reste sans doute des efforts à accomplir, il ne faut pas passer sous silence tout le travail effectué.

Monsieur VANHOVE souhaite traiter de la question de la pollution des eaux de baignade. Actuellement sont réalisées des enquêtes bactériologiques qui aboutissent à des classements parfois contestables. Une directive européenne va imposer que ces examens bactériologiques soient complétés par des analyses des métaux lourds. Compte tenu de la présence d'industries sur le secteur dunkerquois, il est difficile de dire ce que donneront ces contrôles.

Monsieur DELEBARRE estime que sur ce point il serait souhaitable que le littoral puisse réaliser ses propres analyses au moyen d'un organisme indépendant. Il se propose d'évoquer cette question au Syndicat Mixte de la Côte d'Opale. L'organisme pourrait ainsi opérer des analyses sur l'ensemble du secteur littoral.

Monsieur VERCRUYSSSE souhaite que la question de la pollution par le bruit puisse être évoquée lors d'une prochaine séance. Les nuisances sonores sont susceptibles d'affecter également le monde rural et il souhaite que cette question puisse être prise en compte dans le SCOT.

Monsieur DELEBARRE propose de clore la séance. Il suggère qu'en début de prochaine séance, le débat puisse reprendre, si nécessaire, sur la question de l'eau. Seront également évoqués le diagnostic sur la gestion des risques ainsi qu'un autre thème.

Cette question de la qualité de l'eau ayant amené à parler des relations avec nos voisins belges ou audomarois, il suggère qu'une réunion avec ces partenaires soit organisée sous couvert du Syndicat Mixte du SCOT sur la question de la gestion des ressources en eau.

Il souhaite que ce soit une réunion d'informations grand public au cours de laquelle seraient exposés les enjeux, ceux-ci donnant lieu à un débat.

Monsieur VERGRIETE souligne que l'AGUR est prête à assurer l'organisation de cette manifestation.

Monsieur DELEBARRE lève la séance.

